

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA
VILLE DE VILLE-MARIE

17 septembre 2018 À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 17 septembre 2018 à 20 h 6, à laquelle étaient présents :

Mmes Adèle Beauregard, conseillère
Alexandra Fortier-Demers, conseillère

MM. Michel Roy, maire
Martin Lefebvre, conseiller
Jacques Loiselle, conseiller

Étaient absents :

MM. Yves S. Bergeron, conseiller
Dominik Pelletier, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Roy, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

209-09-18

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption des procès-verbaux :
 - 5.1 Procès-verbal du 4 septembre 2018.
6. Administration :
 - 6.1 Adoption des comptes;
 - 6.2 Adoption du règlement n° 530 – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
 - 6.3 Régime d'assurances collectives des employés municipaux;
 - 6.4 Nomination d'un répondant – Neutralité religieuse;
 - 6.5 Entente de service MRCT – Mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail;
 - 6.6 Demande Atelier Cent pressions – Artistes du 32, rue Notre-Dame Nord.
7. Sécurité publique

8. Transport :
 - 8.1 Avis de motion – Règlement n° 531 concernant l'utilisation, l'aménagement et l'entretien de la partie non utilisée de l'emprise d'une voie publique et concernant les encombrants et empiètements sur les voies et places publiques;
 - 8.2 Présentation du projet de règlement n° 531 concernant l'utilisation, l'aménagement et l'entretien de la partie non utilisée de l'emprise d'une voie publique et concernant les encombrants et empiètements sur les voies et places publiques.
9. Hygiène du milieu :
 - 9.1 Révision de l'appel d'offres VM-2018-TP-07 sur la fourniture d'une génératrice.
10. Santé et bien-être
11. Urbanisme et développement du territoire
12. Loisirs et culture :
 - 12.1 Demande d'aide financière – Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2019 (camp de jour 2019);
 - 12.2 Contrat Magnus – Tour de refroidissement à l'aréna.
13. Divers
14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Sans objet.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

210-09-18

Adoption du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2018

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 tel que déposé.

ADMINISTRATION

211-09-18

Approbation des comptes du mois d'août 2018

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des déboursés pour la période du mois d'août 2018, s'élevant à 239 537,43 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 88 661,51 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois d'août 2018 s'élevant à 143 688,95 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

212-09-18

Adoption du règlement n° 530 – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion sur le règlement n° 530 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux a dûment été donné et qu'une présentation dudit projet de règlement a été faite lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement n° 530 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

213-09-18

Régime d'assurances collectives des employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement des taux des primes pour les assurances collectives des employés de la Ville de Ville-Marie et de la municipalité de Duhamel-Ouest pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 mars 2019 devait être négocié;

CONSIDÉRANT QUE la firme BFL Canada Services Conseils inc. a analysé l'offre déposée par la compagnie Desjardins Sécurité financière concernant lesdites assurances collectives;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie fait partie d'un regroupement de certaines villes et municipalités en vue d'un achat commun d'assurances collectives;

CONSIDÉRANT QUE le comité du regroupement et BFL Canada Services Conseils inc. recommandent à la Ville de Ville-Marie d'accepter les propositions pour le renouvellement des taux des primes d'assurances collectives;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'offre déposée par Desjardins Sécurité financière et qu'ils jugent opportun de les accepter;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER les conditions de renouvellement présentées par Desjardins Sécurité financière concernant les assurances collectives des employés de la Ville de Ville-Marie et de la municipalité de Duhamel-Ouest pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 mars 2019 au montant de 81 331,56\$, excluant les taxes.

DE TRANSMETTRE une copie certifiée conforme de la présente résolution à M. Richard Paquin de BFL Canada Services Conseils inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

214-09-18

Nomination d'un répondant – Neutralité religieuse

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles dispositions de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes* (ci-après « Loi sur la neutralité religieuse de l'État ») sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'article 17 de la Loi sur la neutralité religieuse de l'État oblige le conseil de la Ville de Ville-Marie, en tant que plus haute autorité administrative, à désigner, parmi son personnel, un répondant en matière d'accommodements pour un motif religieux;

CONSIDÉRANT la responsabilité du conseil de la Ville de Ville-Marie à s'assurer du respect de la Loi et de la mise en place d'une structure de traitement des demandes d'accommodements pour un motif religieux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉSIGNER M. Martin Lecompte, directeur général de la Ville de Ville-Marie, à titre de répondant en matière d'accommodements;

D'ATTRIBUER à M. Martin Lecompte les fonctions de conseiller pour le conseil de la Ville de Ville-Marie ainsi qu'auprès du personnel en matière d'accommodements religieux en formulant des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues;

DE DÉLÉGUER à M. Martin Lecompte, en collaboration avec les membres de la direction, la mise en place d'une structure de traitement des demandes d'accommodements pour un motif religieux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

215-09-18

Entente de service MRCT – Mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail

CONSIDÉRANT la résolution 120-05-18 du conseil de la Ville de Ville-Marie adoptée le 7 mai 2018 et annonçant la participation de la municipalité à une mise en commun d'une ressource en santé et sécurité dans un contexte de prévention;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, la MRC de Témiscamingue et les autres parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail dans un contexte de prévention;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la conclusion d'une entente relative à la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail dans un contexte de prévention. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;

D'AUTORISER le maire M. Michel Roy et le directeur général M. Martin Lecompte à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

216-09-18

Demande Atelier Cent Pressions – Artistes du 32, rue Notre-Dame Nord

CONSIDÉRANT la demande de l'Atelier Cent Pressions et de ses artistes, atelier situé au 32, rue Notre-Dame Nord;

CONSIDÉRANT QUE cette demande se traduit par une aide financière ou un crédit de taxes;

CONSIDÉRANT QUE les artistes du 32, rue Notre-Dame Nord appuient leur demande sur l'article 92 du chapitre C-47.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE lesdits artistes mentionnent utiliser l'atelier aux seules fins de leur profession artistique;

CONSIDÉRANT QUE la vie culturelle fait partie de notre milieu de vie;

CONSIDÉRANT QU'IL est important de saluer le travail de nos artistes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie participe activement à la vie culturelle du milieu;

CONSIDÉRANT QU'une partie importante du budget de la Ville de Ville-Marie est déjà consacrée aux activités culturelles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil doivent porter leur décision en tenant compte de la réalité de l'ensemble des services à la population;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS ACQUIESCER à la demande de l'organisation ou des artistes membres de cette organisation comme demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sans objet.

TRANSPORT

217-09-18

Avis de motion – Règlement n° 531 concernant l'utilisation, l'aménagement et l'entretien de la partie non utilisée de l'emprise d'une voie publique et concernant les encombrants et empiètements sur les voies et places publiques

M. Jacques Loiseau, conseiller, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement n° 531 concernant l'utilisation, l'aménagement et l'entretien de la partie non utilisée de l'emprise d'une voie publique et concernant les encombrants et empiètements sur les voies et places publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

218-09-18

Présentation du projet de règlement n° 531 concernant l'utilisation, l'aménagement et l'entretien de la partie non utilisée de l'emprise d'une voie publique et concernant les encombrants et empiètements sur les voies et places publiques

M. Jacques Loiseau, conseiller, présente le projet de règlement n° 531 concernant l'utilisation, l'aménagement et l'entretien de la partie non utilisée de l'emprise d'une voie publique et concernant les encombrants et empiètements sur les voies et places publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HYGIÈNE DU MILIEU

219-09-18

Révision de l'appel d'offres VM-2018-TP-07 pour la fourniture et l'installation d'une génératrice

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres VM-2018-TP-07 pour la fourniture et l'installation d'une génératrice s'est déroulée le 31 août 2018, à 11 h;

CONSIDÉRANT QUE deux offres ont été inscrites au rapport de soumission, soit :

- Champoux Électrique
- Les Installations électriques Gadi inc.

CONSIDÉRANT QUE le coût total de chacune des offres excède de plus de 11 000 \$ le budget qui avait été prévu pour cette dépense;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics devra procéder à une analyse plus pointue des besoins;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS PROCÉDER à l'adjudication du contrat pour la génératrice;

DE DEMANDER au directeur des travaux publics de déposer une alternative afin de respecter les attentes budgétaires

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Sans objet.

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Sans objet.

LOISIRS ET CULTURE

220-09-18

Demande d'aide financière – Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2019 (camp de jour 2019)

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2019, qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2018-2019 pour un projet permettant d'assurer l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER une demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'assurer l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019;

D'AUTORISER Mme Geneviève Boucher, directrice des loisirs, de la culture et des communications à la Ville de Ville-Marie, à agir à titre de mandataire déléguée pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221-09-18

Contrat Magnus – Tour de refroidissement à l’aréna

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la compagnie Magnus (programme de prévention – dépistage et traitement de la bactérie *legionella pneumophila* de la tour de refroidissement à l’aréna) est arrivé à échéance le 31 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoyant des inspections mensuelles doit être renouvelé, et ce, pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le coût total dudit contrat est de 5 305,09 \$, soit 589,45 \$ par mois;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE RENOUELER le contrat avec la compagnie Magnus aux conditions mentionnées ci-haut.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

DIVERS

Sans objet.

LEVÉE DE LA SÉANCE

222-09-18

Levée de la séance

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE LEVER la séance. Il est 20 h 11.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Michel Roy
Maire

Martin Lecompte
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Michel Roy, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal n’ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l’article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.